

tants d'une des seigneuries des Jésuites, à Batiscan, apparaît sous le nom de Antoine Trottier de Ruisseau, aux actes notariés. Par la suite, d'autres membres de la famille Trottier donneront des noms terriens de leur choix aux seigneuries qu'ils pourront acquérir, comme les Michel Trottier de Beaubien, à la Rivière-du-Loup (Louiseville), Trottier de Pombert, frère du précédent, les Desaulniers, les Des Rivières, les Desaulnets, Trottier-Lacombe, Trottier-Labissonnière (²), etc., etc.

M. Rameau, de Saint-Père, un de nos sincères amis de là-bas, comme aussi, écrivain distingué de son temps, a donné une explication claire de la noblesse terrienne, dans son livre : *Une colonie féodale en Amérique*. (³).

“ Chaque seigneurie, chaque fief petit ou grand, eut pour dépendances : 1o Les domaines et terres appartenant directement au seigneur, et exploités en régie ou à moitié ; 2o les terres fermes accensées, appartenant soit à des feudataires de liberté ancienne, soit aux représentants des serfs affranchis. Ces dernières devaient au manoir l'aveu de foi et hommage et une rente foncière qui variait de 1 sol à 5 sols par arpent. ”

Puis l'historien trace comme suit l'échelle féodale des temps anciens : “ Dans cette série graduée, les ma-

(¹) *Annale des Ursulines des Trois-Rivières*, table I.

(²) En tête de la brochure sur le *Régiment de Carignan*, envoyé à l'auteur, Benjamin Sulte écrivait : “ Julien Trottier, du bon pays du Perche, ancêtre des Beaubien, était arrivé aux Trois-Rivières, dix années avant les soldats de Carignan—c'est un titre de noblesse.

(³) *Une colonie féodale*, Intr., XIII et suivantes.